

Réseau transeuropéen de transport: orientations communautaires

1994/0098(COD) - 16/07/1996

M.PIECYK (PSE,D) a souligné l'importance des réseaux transeuropéens tant dans le contexte de la cohésion économique et sociale que dans le cadre du Livre blanc sur la croissance et l'emploi. Soulignant les rapports étroits entre transports et environnement, le rapporteur a mis en évidence les gains environnementaux qui pourraient découler d'un investissement plus marqué dans le rail et dans le développement des voies navigables. Tout en déplorant le peu de coopération dont fait preuve le Conseil dans le cadre de la codécision, M.Piecyk a estimé qu'il faut être optimiste et mettre en oeuvre les réseaux transeuropéens, en suivant dans l'avenir les thèses défendues par le Parlement. En critiquant le projet commun, M.KAKLAMANIS (UPE,GR), Mme ERIKSSON (GUE/NGL,S), Mme Van Dijk (V,NL) ont annoncé l'opposition de leur groupe au compromis conclu pour différentes raisons. Le commissaire Kinnock a rappelé l'importance des réseaux pour la création d'emplois, la croissance, la compétitivité et la cohésion économique et sociale dans l'Union. Il a également rappelé l'art.129D qui spécifie que l'accord d'un Etat membre est nécessaire pour la mise en oeuvre des réseaux sur son territoire. Parmi les résultats les plus importants de la conciliation, le commissaire a souligné la prise en considération de l'environnement et l'acceptation par le Conseil de 18 amendements sur les projets adoptés par le Parlement en deuxième lecture. En ce qui concerne les ports, M.Kinnock a rappelé que la Commission veut présenter un rapport spécifique visant à identifier les ports éligibles. Enfin, le commissaire a rémarqué que la conciliation a abouti à un résultat plus réaliste sur le plan économique et social, tout en favorisant les régions périphériques et en respectant l'environnement.